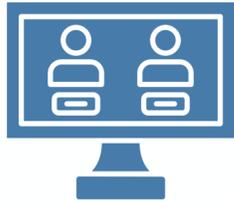


ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022



entre le 1er et 8 décembre
par voie électronique



POURQUOI VOTER ?

VOUS ÊTES :

FONCTIONNAIRE
TITULAIRE

vous votez

AGENT
CONTRACTUEL

vous votez

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
(CAP)

Traite les recours individuels sur :

Temps de travail
Formation
Télétravail
Licenciement et disciplinaire
Entretien professionnel

FONCTIONNAIRE
STAGIAIRE
ET
APPRENTI

vous votez
uniquement

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
(CCP)

Traite les recours individuels sur :

Temps de travail
Formation
Télétravail
Licenciement et disciplinaire
Entretien professionnel



Comment voter
pour les élections
locales (CAPL et
CSE) ?

Envoi du code par
courrier

Plateforme Néovote
Argenteuil



Comment voter
pour les élections
départementales
(CAPD et CCP) ?

Envoi du code par
courrier

Plateforme Néovote
Pontoise

A savoir :

Les élections départementales concernent les agents contractuels (CCP) et les fonctionnaires titulaires (CAPD). La plupart d'entre vous avez reçu deux codes d'identification pour vous connecter sur les deux plateformes (élections locales et élections départementales).

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

VOTEZ

Qui vote ?

Tous les agents publics, fonctionnaires, contractuels et apprentis

Quand ?

Du 1^{er} au 8 décembre

Comment ?

Par vote électronique
(Procédure de vote adressée par courrier)

Pour quoi ?

Pour désigner vos représentants du personnel pour les 4 prochaines années

**Votez pour élire vos représentants
améliorer vos conditions de travail**

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

TÉLÉTRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL

ORGANISATION
DES SERVICES

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
FEMMES-HOMMES

FORMATION

POLITIQUE DU HANDICAP

PROTECTION SOCIALE
COMPLÉMENTAIRE

CONDITIONS DE SANTÉ
ET DE SÉCURITÉ

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
(MOBILITÉ, PROMOTION)

